



## PARC NATUREL MARIN DE MAYOTTE

Conseil de gestion du 06 juillet 2022

Délibération PNMM\_del\_cdg\_2022\_01\_election Président\_

Election du Président du Conseil de gestion

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-31 et suivants,

Vu le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité,

Vu le décret n° 2010-71 du 18 janvier 2010 portant création du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu le décret n°2021-1379 du 21 octobre 2021 modifiant le décret n°2010-71 du 18 janvier 2010 portant création du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2022/SGAR/546 du 30 mai 2022 portant composition du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées n°2016-07 du 24 février 2016 portant approbation du règlement Intérieur du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu la délibération du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte PNMM\_2020\_12 du 18 juin 2020 approuvant la réunion des instances du Parc en visioconférence,

Considérant que le quorum est atteint et que le Conseil de gestion peut valablement délibérer,

### Article 1 :

Après déroulement du scrutin à bulletin secret et dépouillement par les assesseurs, monsieur Abdou DAHALANI est élu Président du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte.

### Article 2 :

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs de l'Office français de la biodiversité.

Pour le Préfet de Mayotte

Pour le Préfet de La Réunion

Pour le préfet et par délégation  
la Secrétaire Générale  
pour les Affaires Régionales

Maxime AHRWEILLER

Le capitaine de frégate Patrick MESTIQUE  
commandant la base navale Mayotte

